



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le onze du mois d'AVRIL

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	5/04/24

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS : BRUNET M. à SPAGNOU D., BOY JP. à TEMPLIER JP., JOURDAN E. à REYNIER C., MORARD S. à PAYAN L., SEBANI S. à JAFFRE S.

ABSENT NON EXCUSÉ : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2024-04-16 SC

Objet : Traitement des collections du Musée Gallo-Romain

Le rapporteur expose à l'assemblée que depuis son ouverture en 2016, le musée gallo-romain doit conserver ses collections dans les meilleures conditions afin de les préserver et de pouvoir les valoriser et présenter au public. Il doit également assurer une mission de contrôle et procéder, en cas d'urgence, à des interventions sur ces collections.

Après avoir consulté le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine à Marseille, il a été fait constat que les collections en bois actuellement en réserve présentent des traces d'infestations par des insectes. Les objets concernés doivent faire l'objet d'une intervention qui permettra d'éliminer ces insectes et d'éviter que l'infestation se propage à d'autres objets.

Le coût de ce traitement est estimé à 2 432 € HT.

Les collections du musée bénéficiant de l'appellation « Musée de France » et donc de leur mode opératoire, il a lieu d'autoriser le Maire à solliciter l'avis de la commission scientifique régionale pour la validation du traitement à effectuer sur ces objets et à signer toute pièce relative à ce projet.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal A L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le projet de traitement
AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives au traitement des objets
DIT que cette dépense sera prévue au budget communal 2024.

POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE
D. SPAGNOU